

SIAH

Syndicat intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
01600 SAINTE EUPHEMIE

COMITE SYNDICAL
du Mardi 30 Mars 2021 à 19h30
PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Votants : 26

Date de convocation du Comité syndical :
Le 22/03/2021

Le 30 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER à la salle polyvalente, route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Fernand BERENGUER, Jean-François CHANTELOUBE, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY.

Absents excusés : Emeline BAUME, Bruno BERNARD, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Bernard REY, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Jean RAY.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

Début à 19h34

Désignation du secrétaire : M. Jean RAY.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 15/03/2021

Mme Estelle MORIN souhaite apporter une correction au procès-verbal en ce que celui-ci indique que l'ensemble des communes a été rencontré par le bureau d'études Réalités Environnement. Or, il apparaît que les communes de Genay et Trévoux n'avaient pas été rencontrées à la date du procès-verbal. Ce dernier est modifié en conséquence. M. Marc WIRTZ précise que Trévoux a été rencontré depuis.

Adopté à l'unanimité avec cette correction.

2. Points soumis à délibérations du Comité Syndical

2.1. Délibérations budgétaires (Annexe 1 : Diaporama CA 2020 et BP 2021 et Annexe 2 : Projet de budget)

Le Président détaille la chronologie d'adoption du budget.

Le Président explique en ce qui concerne la répartition des contributions des membres que l'on est toujours en recherche de la délibération initiale fondant cette répartition. Il précise que si elle devait rester introuvable, il faudrait alors délibérer pour redonner un fondement à cette répartition. Il serait alors possible de modifier cette répartition.

Le président demande s'il y a des questions. Il explique de c'est là un bon point de départ pour le syndicat. L'étude en cours permettra au syndicat de se projeter.

2.1.1. Approbation du compte de gestion 2020

M. David POMMIER, Président, informe le Comité syndical que le Compte de gestion 2020, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif 2020 du SIAH du canton de Trévoux et ses environs.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif du Budget du SIAH, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2020 du Budget du SIAH du canton de Trévoux et ses environs présenté par Madame la Trésorière.

2.1.2. Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil syndical élit à l'unanimité M. Fernand BERENGUER doyen d'âge, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2020 du Budget du SIAH. M. David POMMIER, Président en exercice, se retire de la séance.

M. Fernand BERENGUER, Doyen d'âge, Président de séance, donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget du SIAH du canton de Trévoux et ses environs devant le Comité syndical.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2020 au vote du Comité :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total	
1	Résultat de clôture de l'exercice 2019	628 567,08	321 707,90	950 274,98	
2	Affectations 2019 faites en 2020		-194 929,31	-194 929,31	
3	Recettes 2020	218 901,31	311 323,09	530 224,40	
4	Dépenses 2020	-62 919,95	-26 555,33	-89 475,28	
5	Résultat 2020	155 981,36	284 767,76	440 749,12	
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2020)	784 548,44	411 546,35	1 196 094,79	
7	Recettes Reports 2020 en 2021	0,00		0,00	
8	Dépenses Reports 2020 en 2021	-482 292,08		-482 292,08	disponible repris au c/R002
9	Résultat 2020 corrigé des restes à réaliser	302 256,36	411 546,35	713 802,71	411 546,35

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Il est proposé au Comité Syndical :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020 du Budget du SIAH du canton de Trévoux et ses environs.

Monsieur le doyen met aux voix, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2.1.3. Affectation du résultat 2020

M. David POMMIER, Président, expose au Comité syndical que l'exercice de 2020 du Budget du SIAH dégage un résultat d'exploitation de **411 546,35 €**. Il est proposé que cet **excédent** soit affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total	
1	Résultat de clôture de l'exercice 2019	628 567,08	321 707,90	950 274,98	
2	Affectations 2019 faites en 2020		-194 929,31	-194 929,31	
3	Recettes 2020	218 901,31	311 323,09	530 224,40	
4	Dépenses 2020	-62 919,95	-26 555,33	-89 475,28	
5	Résultat 2020	155 981,36	284 767,76	440 749,12	
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2020)	784 548,44	411 546,35	1 196 094,79	
7	Recettes Reports 2020 en 2021	0,00		0,00	
8	Dépenses Reports 2020 en 2021	-482 292,08		-482 292,08	disponible repris au c/R002
9	Résultat 2020 corrigé des restes à réaliser	302 256,36	411 546,35	713 802,71	411 546,35

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	411 546,35	
BESOIN en investissement	0,00	
DEFICIT maintenu en investissement	0,00	
REPORT en fonctionnement		411 546,35
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	0,00	784 548,44
Compte Restes à réaliser	-482 292,08	0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		0,00
Compte 16 emprunt à contracter		0,00
<i>total</i>	<i>-482 292,08</i>	<i>784 548,44</i>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		411 546,35

Entendu l'exposé de M. David POMMIER et après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2020 dans le Budget Primitif 2021 du SIAH du canton de Trévoux et ses environs, conformément au tableau ci-dessus.

2.1.4. Vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021C01 en date du 15 mars 2021 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du Budget Primitif 2021,

M. David POMMIER, Président, présente au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2021 comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant en €
Fonctionnement dépenses	722 864,64
Fonctionnement recettes	722 864,64
Investissement dépenses (hors Restes à Réaliser)	871 256,36
Investissement recettes (hors Reste à réaliser)	1 353 548,44

Monsieur Patrice Deceur fait observer au comité syndical que, comme il l'avait déjà précisé au bureau, le bassin du bois des Combes toujours noté comme prévu dans le diaporama du budget, a bien été réalisé.

Le Président explique qu'il a bien pris note de cette information. Cependant, cette opération ayant été inscrite dans les RAR, cette écriture a été signée par le trésorier et ne peut être corrigée à ce stade. Elle sera soldée en cours d'année.

Entendu l'exposé de M. David POMMIER et après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif pour 2021 tel que présenté ci-dessus.

3. Questions diverses

Monsieur le Président explique que M. GAULTIER est venu le trouver en lui expliquant que le SIAH élaguait habituellement un fossé sur son terrain à Savigneux.

Monsieur Marc WIRTZ affirme que cela n'a jamais été fait.

Mme Annie DAYET suppose que l'administré fait une confusion avec l'AFR.

M. Gabriel AUMONIER suppose également qu'il s'agit d'une confusion.

M. Samuel LACHAIZE relève que ce n'est pas de la compétence du syndicat.

A la demande du Président, M. Quentin Portier explique que, par le passé, le syndicat a pu créer des ouvrages sur des terrains privés sur la base d'un simple accord peu formalisé. Il explique que plusieurs démarches de régularisations d'emprises foncières sont en cours. Ces démarches sont complexes car les ouvrages sont parfois anciens et construits sur plusieurs parcelles. Par le jeu des successions, certaines parcelles sont en indivision avec des conjoints vivants parfois éloignés.

Le Président lève la séance à 19h53

Le Secrétaire de Séance
Jean RAY



Le Président,
David POMMIER

